

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 16 JANVIER 2018**

L'an deux mil dix-huit le seize janvier à dix-neuf heures quinze minutes , le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, en séance ordinaire après convocation légale sous la Présidence de Madame BRUNET Dominique, Maire

Etaient présents : Mmes BRUNET Dominique, FONTAINE Denise, MASSE Marie-Claude, BOUGAULT Emmanuelle, THOUVENIN Catherine et M. DUBOIS Alain, BRUNET François, GAUDIN Franck, HURÉ Ghislain, GOUBILLON Jean-François.

Etait absent : M. ELIOT Jean-Jacques

Mme THOUVENIN Catherine a été nommée secrétaire

*Date de convocation : 12 janvier 2018*

*Date d'affichage : 12 janvier 2018*

**ORDRE DU JOUR**

1. **Demandes de subventions**
2. **Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »**
3. **Questions et invitation diverses.**

**Observation sur le procès-verbal du 12 décembre 2017**

*Sans aucune observation, le Procès Verbal est approuvé à l'unanimité.*

**N° 2018-01-001 Appel cotisation exceptionnelle 2018 (0.01 euro/habitant) pour la participation à l'académie des Maires et Elus Honoraire de France et le Conseil des Sages de France)**

Madame le Maire fait part au conseil municipal du mail provenant de l'association Carrefour des Communes sollicitant une subvention exceptionnelle.

*L'association du Carrefour des Communes vient de créer l'Académie des Maires et Elus Honoraires de France. Cette académie a pour but d'entretenir des liens entre les anciens élus municipaux de France, leur permettre de prendre part, du fait de leurs connaissances et leur expérience, aux enjeux de notre pays, de les représenter et les soutenir. Afin de permettre la mise en place, pour la première fois en 2018, de cette Académie des Maires et Elus Honoraires de France et relancer l'activité de l'association du Carrefour des Communes, une subvention exceptionnelle est demandée aux collectivités.*

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents
- **Décide** de ne pas subventionner l'association précitée.

**N° 2018-01-002 Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »**

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir consulté Monsieur le trésorier principal,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

**Rapport de présentation de Mme le Maire,**

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, fête du patrimoine...
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, livres, recueils et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départ à la retraite, mutations, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux) ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
  
- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets denrées, divers ayant trait aux réceptions officielles organisées par la municipales ( AG, inauguration, vœux du maire...), produits d'hygiène (savon...) mis à la disposition du public dans la salle des fêtes.
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Madame le maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

6- Informations diverses – Invitations diverses

Informations diverses :

1. Avis sur l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Ormes : le conseil municipal doit donner son avis sous 3 mois. Le CD est à consulter en mairie.
2. Distribution des cartes à vendre pour le banquet des trois communes qui se fera à Antogny le Tillac.
3. Travaux « réfection de la place de la commune » : il faut 3 devis.
4. SIEPVV : Mme le Maire fait un compte rendu des dernières réunions et des craintes des communes concernant le budget.
5. Foyer rural : assemblée générale le mardi 30 janvier. Les invitations seront distribuées dans les boîtes à lettres.
6. Nuisances sonores LGV : des mesures sonores ont été prises en décembre au hameau « Sauvage ». Nous attendons les résultats. La Ministre des transports a été sensible aux remontées des élus et souhaite les rencontrer prochainement.
7. Peupliers : Mme Catherine THOUVENIN doit donner les coordonnées d'une entreprise pour abattre les peupliers.
8. L'enquête publique relative à l'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Veigné et Poitiers Sud se déroulera pendant 33 jours, du lundi 22 janvier au vendredi 23 février 2018. Les habitants sont invités à venir faire des remarques sur le registre.
9. Eclairage public : Mme le Maire a fait un point sur les travaux su SIEIL. L'éclairage de l'église sera opérationnel fin février.
10. Invitations diverses

Le Maire  
Mme Dominique BRUNET

La secrétaire  
Mme Catherine THOUVENIN

<b>Les membres présents</b>	signature
Mme Denise FONTAINE	
M. Alain DUBOIS	
Mme Marie-Claude MASSE	
Mme Emmanuelle BOUGAULT	
M. François BRUNET	
M. Franck GAUDIN	
M. Ghislain HURÉ	
M. Jean-François GOURBILLON	